

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20230230

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois février à 20 h 00, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Saint-Calais, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation

16 février 2023

MM. BORDEAU Christian, M. BOSNYAK Yvan, , DARROY Claude, FLAMENT Dominique, GREMILLON Patrick, GUIBERT Aris, JAMOIS Xavier, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MERCIER Marc, MORIN Sébastien, PARIS Hubert, PITOU Jean-Philippe, PLUT Jean-Claude, POTTIER Louis, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, NELET Annie, ROUGET Anne-Marie membres titulaires, M. VICTOR Thierry, membre suppléant.

Date d'affichage

16 février 2023

Étaient excusés :

Nombre de conseillers

En exercice : 42

Présents : 30

Votants : 37

M. CHABILLANT Jean-Luc donne pouvoir à PLUT Jean-Claude
M. CHERON Michel
M. FOUCAULT Yves
M. GAUTHIER Renaud
M. MARIAS Jean-Pierre donne pouvoir à LACOCHE Jacques
M. MARTEL Jean-Pierre donne pouvoir à LABURTHE-TOLRA Benjamin
M. MASSE Nicolas donne pouvoir à BRIGANT Nicole
M. NICOLAÏ Christophe donne pouvoir à LEBERT Philippe
Mme MENU Catherine donne pouvoir à MERCIER Marc
Mme MERCIER Nadine remplacée par son suppléant M. VICTOR Thierry
Mme PRIEUR Sergine
Mme RENARD Candy
Mme STERBA Éléonora donne pouvoir à JAMOIS Xavier

M. MORIN Sébastien est nommé secrétaire de séance.

OBJET : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE MISSION DE CHARGE DE COOPERATION MISE EN PLACE

Depuis 2020, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) remplace progressivement les Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) par la Convention Territoriale Globale (CTG) qui vise à mettre les ressources de la CAF tant financière que d'ingénierie au service d'un projet de territoire afin de délivrer une offre de services complète innovante et de qualité aux familles.

Depuis deux ans, la collectivité avec ses communes membres a engagé une réflexion, soutenue par la CAF et la MSA, sur les secteurs de la petite enfance, enfance jeunesse, l'accès aux droits et la parentalité en vue de la mise en œuvre d'une CTG sur le territoire communautaire.

La signature de la CTG est conditionnée par la mise en place d'un chargé de coopération qui aura pour mission de mettre en réseau les acteurs du territoire sur ses 4 thématiques pour créer des synergies, se saisir de coopération et de mutualisation afin d'accroître in fine l'efficacité des interventions sur l'ensemble du territoire communautaire.

La CAF accompagne financièrement à hauteur de 24 000€ un poste Equivalent un Temps Plein. La perspective d'avoir un chargé de coopération CTG sur un mi-temps à l'échelle communautaire est suffisant.

La mission du chargé de coopération sera de poursuivre les travaux engagés ces deux dernières années et de s'assurer de la mise en place des actions référencées dans la convention.

Dans le cadre de la réorganisation des services de la petite enfance et des multiples projets qui l'accompagnent (élargissement du nombre de place au multi accueil, le déploiement du LAEP), un personnel en place est pressenti pour assurer cette mission.

Cout salariaux prévisionnels annuels pour un ½ temps : 21 875 €

Subvention prévisionnelle CAF : 12 000 €

Après cet exposé, les membres du conseil sont invités à se prononcer sur la demande de subvention de fonctionnement relative à cette mission de chargé de coopération pour la durée de la CTG (2023-2027) auprès de la Caisse des Allocations Familiales.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** de demander la subvention de fonctionnement relative à cette mission de chargé de coopération pour la durée de la CTG (2023-2027),
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 27 février 2023

Le Président,

Michel LEROY


COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS